Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 26 Juin 1907. — No. 33

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

TARIF DES ANNONCES

AVIS

LE MANITOBA est publié et imprimé tous les mercredis par ANT. GAUVIN, Imprimeur. Telephone 3377

LE MANITOBA, Saint-Boniface, Manitoba.

Nos Affaires Municipales

Procès-verbal de la treizième séance du vingt-cinquième Conseil de la Ville de St-Boniface tenue le 10 juin 1907.

Etaient présents Son Honneur le Maire au Fauteuil et messieurs les conseillers Howden, Metcalfe Collin, Gauvin, Jean, Pelletier, Cusson et Marion.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai dernier ainsi que le rapport de la Cour de Révision sont adoptés tels que lus.

Les différentes communications sont lues.

Rapport des Comités.

Le conseiller Gauvin présente le treizième rapport du comité des Finances en ces termes :

Votre Comité recommande :

1o—Que Son Honneur le Maire soit chargé d'acheter des draperies pour la salle du Conseil tel qu'offert par la maison A. F. Banfield & Co et qu'il veuille bien s'informer des prix aux autres fournisseurs de Winnipeg, et que dans le cas où les prix soumis seraient les mêmes que ceux de la maison A. F. Banfield, ces derniers aient la préférence et reçoivent la commande.

2o—Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'écrire à la compagnies des tramways électriques au sujet des suggestions proposées par la Western Canada Flour Mill Co., pour l'extension de leur voie et que la Western Canada Flour Mill Co., soit notifiée à cet effet.

3o—Que l'avocat de la Ville soit prié d'assister à une assemblée du comité spécial nommé pour la révision des règlements, mercredi prochain à 8 heures du soir, et de vouloir bien apporter tout ce qui concerne le réglement des licences.

4o—Que le rapport des auditeurs soit accepté et que 800 copies en soient imprimése et distribuées aux contribuables, soit 400 copies en français et 400 copies en anglais.

5o—Qu'une somme additionnelle de $125.00 chacun soit payée aux auditeurs.

Ce rapport est adopté.

Le conseiller Cusson présente le quinzième rapport du comité d'eau et d'Eclairage en ces termes :

Votre comité recommande :

1o—Que la clause 3 du dixième rapport du comité d'Eau et d'Eclairage, concernant les suggestions de l'inspecteur de plombage, soit annulée.

2o—Qu'en réponse à la lettre de M. A. Mousseau en date du 27 mai dernier une copie de la clause précédente lui soit adressée.

3o—Que le Surintendant de l'aqueduc soit prié de faire un rapport par écrit de tous les accidents qui pourraient survenir à l'aqueduc.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Pelletier, secondé par cons. Jean, présente le dix-septième rapport du comité des Travaux Publics en ces termes :

Votre comité recommande :

1o—Que la lettre de l'avocat de la Ville au sujet de l'annonce des différents pavages du côté Est de la Seine soit filée.

2o—Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'annoncer de nouveau les pavages suivants, savoir 1o. Avenue Provencher, de la rue Laflèche à la rue Archibald ; 2o. Rue Archibald, de l'avenue Provencher à la rue Plinguet ; 3o, Rue Plinguet, de la rue Archibald au Chemin Dawson ; 4o. Chemin Dawson, de la rue Plinguet à l'extrémité de la ligne Sud-Est du terrain de l'exposition soit une longueur de 1832 ½ pieds ; 5o. Chemin Dawson, de la ligne Sud-Est du terrain de l'exposition au Chemin Springfield.

3o—Que la pétition de M. Gédéon Couture et autres protestants contre le pavage en blocs d'asphalte de l'avenue Provencher soit filée.

4o—Que le rapport de l'Ingénieur de la Ville et ceux du Surintendant des Travaux Publics au sujet de l'égout de la rue Taché et de la rue Linden soient filés et que le compte de M. Félix Cottenier au montant de $ 24 30 soit payé.

5o—Que le Secrétaire-Trésorier veuille bien s'informer des conditions auxquelles M. Horwood, architecte, voudra bien réviser les plans d'une station de feu par lui préparés, vu que la fondation de la station de Feu No 1, déjà faite, est plus grande que celle montrée sur son plan.

6o—Que le temps de faire opposition aux ouvrages d'amélioration locale ci-après mentionnés étant maintenant expiré, ces ouvrages soient exécutés sans plus de retard, et que l'Ingénieur soit prié de voir à leur exécution.

7o Qu'instruction soit donnée à l'Ingénieur de la Ville de construire le trottoir granolithique sur le côté Nord de l'avenue Provencher près de la kerb (chaine) immédiatement, en le priant d'avertir les compagnies qui ont des poteaux sur l'avenue Provencher de vouloir bien les reculer jusqu'à la kerb dans le délai que l'Ingénieur trouvera suffisant pour ne pas retarder les travaux.

8o—Que le modèle pour la clôture du terrain de l'Hôtel-de-Ville soumis par l'Ingénieur de la Ville soit approuvé et que le Secrétaire-Trésorier veuille demander des soumissions pour la partie en fer à messieurs Vulliez, Joyal, Cottenier, Taggart Iron Works, Western Iron Works and Manitoba Iron Works, et que l'Ingénieur soit autorisé d'acheter deux poteaux de fer pour attacher les chevaux en face de l'Hôtel-de-Ville, de la maison qui aura le contrat de la clôture.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Pelletier qu'instruction soit donnée à l'Ingénieur de la Ville que quand il commencera la construction du trottoir du côté Nord du Chemin Sprinfield, de donner la commande pour tout le bois requis dans la construction du dit trottoir à M. A. Lemay, au prix de la liste des marchands de bois moins 2°[o] d'escompte. Agréé.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Cusson que le chef de police ainsi que l'officier de santé reçoive instruction de visiter les abattoirs de la ville et de faire rapport par écrit pour le prochain conseil de leurs conditions sanitaires. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le cons. Collin qu'un comité spécial composé du Maire, du proposeur et du secondeur soit nommé pour préparer un reglemement pourvoyant à certains changements dans les noms des diverses rues de la ville.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le conseiller Cusson que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction d'écrire aux autorités de la Compagnie du Canadian Northern Railway Company qu'il est venu à la connaissance de quelques contribuables que c'était l'intention de la compagnie d'établir des Stock Yards ou cours à bestiaux dans la Ville de St. Boniface et que ces contribuables s'objectent à l'établissement de telles cours à bestiaux dans le centre de la ville tel que projeté par la compagnie. Agréé.

Proposé prr le cons. Collin, secondé par le cons. Metcalfe que le 24 juin, étant la fête nationale des Canadiens-français, monsieur le Maire soit prié de proclamer ce jour comme congé civique, afin de permettre la célébration de cette fête.

La motion est adoptée à l'unanimité, le Maire déclare que le 24 juin sera congé civique.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons Jean que l'avocat de la ville soit prié de hâter l'odtention des titres pour l'ouverture de la ruelle à travers le bloc I, lot de paroisse 89, Plans 368 et 386 et de prendre les procédures nécessaires pour que la ville puisse procéder à ces travaux immédiatement. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Jean que le Règlement No- 505, pour la fermeture d'une partie de la rue De Meuron soit maintenant introduit et subisse sa première lecture. Agréé.

Les communications et comptes qui n'ont pas été règlés ont été réfèrés aux comités dont ils relèvent.

Proposé par le cons. Collin, secondé par le cons Gauvin que le conseil s'ajourne à lundi prochain le 17 courant. Agréé.

—Lundi prochain étant fête légale, l'assemblée régulière de la C M. B. A. est remise à mardi, 2 juillet ; à l'avenir le premier mardi du mois est le jour fixé pour l'assemblée mensuelle.



Le Manitoba.

MERCREDI, 26 JUIN 1907

Les Fêtes de la St-Jean-Baptiste

Ainsi que nous l'avions prévu, nos compatriotes ont célébré leur fête nationale avec éclat. Le programme a été bien suivi et tout s'est passé dans l'ordre le plus fait ; nous devons en féliciter les officiers de l'Association St-Jean-Baptiste.

La température, quoiqu'un peu sombre et froide, a été clémente et bien favorable à la démonstration. De bonne heure, le matin du 24, les drapeaux sont montés, joyeux et caressés par la brise,au sommet de leurs mâts. Les populations elles-mêmes ont éprouvé cette sensation de fierté que font naître les souvenirs nationaux. A neuf heures, les membres de l'Association sont venus saluer le président, M. J. L. Collin à sa demeure et tous, formant une procession, se sont dirigés vers l'Archevêché pour escorter Mgr l'archevêque jusqu'au temple sacré. A 9½ la messe commençait, solenelle et pieuse. Les vieux murs blancs de notre cathédrale, tapissée de draperies et d'oriflammes, ont dû tressillir sur leurs bases, en voyant défiler grave et digne, tout un peuple, venant s'agenouiller au pied du Dieu des Nations et lui demander de nous continuer les faveurs qu'Il nous a accordées depuis la naissance de la colonie française au Canada jusqu'à nos jours.

C'est un spectacle toujours émouvant que cet acte de foi et piété, qui revient chaque année, de la part de la nation canadienne. Car ce n'est point seulement une noble habitude, c'est principalement l'expression de nos croyances religieuses et d'un espoir touchant.

Et cette messe, avec le Pontife au trône archiépiscopal, avec les officiants, avec la parure de l'autel, avec les trompettes de l'orgue et le chant puissant du chœur, avec les officiers de l'Association, ornés de leurs colliers d'or, avec la représentation de St-Jean-Baptiste dans la personne d'un joli enfant, (fils de M. N. Lévêque) portant le costume traditionel et accompagné de son mouton, avec cet ensemble de fidèles et de drapeaux, reflétant les convictions et les accents d'orgueil d'un peuple, petit par le nombre, mais grands par ses exploits, par sa vigueur, par ses angoisses et les luttes du présent qui ne s'enthousiasmerait point à la vue d'une pareille démonstration.

La grand'messe harmonisée du second ton, si bien faite par sa solennité pour rehausser cette fête, a été chantée magnifiquement. La quête a été faite par les Vice-Présidents de la Société. Le sermon nous a été doneé par le R. P. Lacasse, O. M. I., lequel a heureusement développé ces trois propositions : "l'amour de la famille, l'amour de l'Eglise, l'amour de la Patrie. Le bon Père, toujours missionnaire avant tout a supplié son auditoire, dans des considérations merveilleusement pratiques, de comprendre, tout ce qu'il y avait de beau, de bienfaisant, de nécéssaire dans ces trois amours.

Après la messe, l'adresse suivante a été présentée par M. le président L-J. Collin :

A Sa Grandeur Monseigneur L. P. A. Langevin, Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

Chaque année, au retour de la fête patronale des Canadiens-français, la Société St. Jean-Baptiste de Saint-Boniface, unissant dans un même culte la religion et la patrie, se sent heureuse de pouvoir offrir au plus haut dignitaire de l'Eglise dans l'Ouest, l'expression de son attachement à la foi, de son dévouement et de sa fidèle soumission.

Aujourd'hui plus que jamais, il est de son devoir de venir confier à Votre Grandeur les sentiments qui l'animent. Lorsqu'un père souffre, ne doit-il as trouver plus consolant l'appui de ses fils, plus tendre leur affection, plus réconfortantes leurs promesses ? Il suffit de jeter un regard sur le monde pour comprendre ce que votre cœur doit souffrir.

De toutes parts, les esprits mauvais s'agitent. Le cri de triomphe lancé de la France par la franc-maçonnerie s'est répercuté dans le monde entier et a mis au cœur des adeptes de l'erreur une rage enfiévrée. Ils veulent renverser tout ce qui porte l'empreinte de la verité et de la vaillance. La lutte est générale et le triste écho qui nous vient des rives du grand fleuve nous dit déjà le mal énorme accompli sans bruit au milieu des nôtres de là-bas.

Ici, au Manitoba leur courage n'est pas moins ardent. On veut par tous les moyens arracher des murs de l'école et du cœur de l'enfance l'image de Jésus crucifié. Une presse sectaire prépare l'opinion en se faisant le porte-voix des loges. Elle ne respecte rien. La soutane sainte et le caractère sacré de l'épiscopat se voient traînés sur la place publique et insulté par un vulgaire caricaturiste. Le même sent bien qu'il ne peut saisir le dépôt qui vous a été confié sans renverser celui qui en est le fidèle gardien. Mais vous êtes toujours debout résistant aux attaques du dehors.

Des âmes craintives ont voulu parfois vous reprocher votre ardeur au combat. Laissez nous vous dire, Monseigneur,que nous ne sommes pas partisans du laisser-aller, et nous dirons volontiers avec vous : Un épiscopat et des fidèles militants et l'Eglise du Canada est sauvée des maux qui la menace

Ce qui attriste surtout votre cœur de père, c'est l'ennemi intérieur. La foi diminue chez quelques uns de nos compatriotes, et peu a peu, les idées prônées par les loges maçonniques s'infiltrent dans nos rangs. Ce sont les doctrines socialistes, les théories de l'instruction laique, gratuite et obligatoire, la thèse de ceux qui prétendent que le clergé doit se confiner a la sacristie, enfin, cette doctrine moderne de la liberté qui consiste à donner à l'erreur le droit d'égorger le bien.

Trop souvent, hélas ! nous rencontrons des catholiques (!) qui propagent ces idées, trop souvent, nous voyons des personnes se proclamer les serviteurs de l'Eglise et déserter son drapeau au moment de l'action !

Pardonnez-nous, Monseigneur, si, dans une fête comme celle-ci nous déroulons à vos yeux le tableau de nos misères. On a l'habitude d'y célébrer les gloires nationales, mais est-ce se montrer moins patriotes que d'étudier l'heure présente pour préparer l'avenir ?

Soyez assuré, Monseigneur, que les évènements actuels ne nous laissent pas insensibles.

Nous lisons dans l'histoire que pour combattre les ennemis du peuple de Dieu, Gédeon reçut l'ordre de ne choisir que les plus vaillants soldats afin que personne ne déserte son poste et ne sème la défaillance dans les cœurs. Ce choix lui valut la victoire.

Vienne l'heure où l'épiscopat jugera à propos de sauver par la séparation le bon grain de l'ivraie, viennent l'heure de l'union de tous nos francs catholiques et le signal de ralliement pour défendre notre foi, la société St. Jean-Baptiste, arborant le drapeau Carillon-Sacré-Cœur, sera fière d'accourir à votre appel et de démontrer par des actes son dévouement et sa croyance à notre sainte religion.

Nous restons ainsi dignes de nos ancêtres et pourrons léguer à nos fils un nom sans tache.

Nous sera t-il permis de vous dire, en terminant, comme nous avons salué avec espérance l'union sociale catholique qui s'effectue sous vos ordres. Nous avons avec nous le droit, le droit qui ne meurt pas. Nous avons donc toute raison d'espérer que sous votre influence puissante et votre habile direction, secondée par le zèle de Monseigneur le Vicaire Général et de votre clergé, nous finirons par remporter la victoire.

C'est ce que nous demandons au Sacré Cœur de Jésus.

Daignez, Monseigneur, nous accorder votre bénédiction.

La Société St. Jean Baptiste de St. Boniface, par L. J. COLLIN, Président.

St. Boniface, 24 juin 1907.

Dans sa réponse, Monseigneur a d'abord félicité le Père Lacasse de sa belle instruction. Puis, Sa Grandeur a appuyé sur les malheurs du temps, sur les tendances d'un certain nombre, même parmi les nôtres, à divorcer la religion d'avec la Patrie, préférant au service de l'une et de l'autre, leurs intérêts, leur ambitions ou leur parti. L'exemple de la malheureuse France d'aujourd'hui est là, dit Mgr, pour nous avertir des prêturbations que nous récolterons, si nous abandonnons nos traditions, qui ont été de vénérer, la religion, le clergé, la patrie et la famille au pied d'un même autel. Déjà, il semble que nous ayions reculé Il faut respecter les droits acquis, il faut protéger les minorités. Il faut être unis dans nos revendications ; avec cette union, la victoire se rengerait sûrement de notre côté.

D'un mot, Monseigneur flétrit les insultes dont on l'abreuve. Il veut plutôt exprimer son espoir dans l'avenir. Comptant d'abord sur Dieu, mais aussi sur l'augmentation de la population catholique, manifestant sa confiance dans le secours que nous apporteront les Allemands, les polonais et les autres groupes catholiques En terminant, Sa Grandeur envoya un salut au colonel Hughes, qui s'est vanté, paraît-il, que tout allait bien dans la Province de Quebec, par l'action des Loges. "Merci, colonel, s'écrie Mgr, Merci ; vous avez parlé clairement ; nous saurons, dorénavant, à quoi nous en tenir. Mais peut-être ne vous rendez-vous pas compte, colonel, de la force que nous trouvons en Dieu.Ayons un programme,ayons un drapeau, restons avec Dieu,et nous serons invincibles ! "

Mgr fut ensuite escorté de nouveau jusqu'à son palais.

Dans l'après-midi il y eut pique nique sur le terrain du Collège, où le programme que nous avons déjà publié, a été suivi et actuellement exécuté.

Le soir, réception a l'Hôtel-de-ville par Madame Bertrand et M. le Maire ; nous en disons un mot ailleurs. Finalement, il y eût un concert promenade, qui a été malheureusement interrompu par la pluie, vers neuf heures et demie du soir.

A WINNIPEG

A Winnipeg la Société St Jean Baptiste a aussi célébré sa fête avec éclat.

Outre la fête nationale il y avait aussi bénédiction d'une cloche.

La messe a été chantée par Sa Grandeur Monseigneur Langevin.

A l'issue de la messe Mr J. J. Arsenault, Président de la Société St. Jean-Baptiste, présenta l'adresse suivante à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

A Sa Grandeur, Monseigneur Louis Philippe Adélard Langevin, O. M. I, Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

Permettez-moi, au nom de la Société St. Jean-Baptiste de Winnipeg, de vous souhaiter la bienvenue au milieu de nous. En cette occasion de la célébration de notre fête nationale, nous sommes heureux de déposer à vos pieds, l'expression de notre respect le plus profond et de nos hommages les plus sincères. C'est toujours avec un plaisir nouveau, Monseigneur, que nous profitons de ces circonstances pour témoigner au clergé, dont vous êtes ici l'auguste et distingué représentant, toute la reconnaissance du peuple canadien Ses nombreux services au succès de l'histoire du Manitoba, nous voyons que c'est au clergé que nous devons le maintien de notre langue, de nos lois et de nos institutions. En effet il nous suffit de nous rappeler le zèle infatigable et à toute épreuve du premier Evêque de la Rivière Rouge, Monseigneur Provencher, pour l'enseignement de notre religion, la conservation de notre langue par la multiplication des écoles, au prix des plus grands sacrifices.

Si, dans une époque plus rapprochée, nous vous rappelons ce que votre Illustre Prédécesseur, Monseigneur Alexandre Taché, a fait pour la préservation de nos lois et la sauvegarde de nos institutions religieuses, nous voyons que les intérêts les plus chers et les plus sacrés des Canadiens Français ont toujours été l'objet des plus vives sollicitudes de la part du clergé. Enfin, Monseigneur, il nous suffit de jeter un regard sur les douze dernières années, pour nous convaincre que le règlement de cette question vitale de nos écoles, dépôt sacré que Monseigneur Taché confiait à votre sollicitude pastorale, a toujours été le mobile de chacune de vos actions. Oui, Monseigneur, pour notre langue, nos lois, nos écoles, vous avez lutté, combattu. Nous vous avons entendu, élevant la voix et protestant chaque fois que les ennemis de notre religion et de notre patrie, cherchaient à nous fruster de nos droits. Merci donc, Monseigneur. Aujourd'hui, vous avez bien voulu vous imposer les fatigues d'un long voyage pour venir célébrer avec nous, notre fête nationale. Merci encore, Monseigneur. Votre présence au milieu de nous, sera un encouragement à être unis et un stimulant à rester fidèles aux traditions de nos ancêtres. Cette cloche que vous allez bénir, Monseigneur, dira à tous les Canadiens-Français de Winnipeg, qu'ils doivent tous se rallier autour du même drapeau, ne former qu'un seul troupeau et ainsi, forts de leur union et fidèles à leur devise, ils sauront exercer une influence légitime dans cette grande ville de Winnipeg.

Nous profitons de cette circonstance, Monseigneur, pour vous dire combien nous désirons le succès de l'entreprise si chère à votre cœur ; la construction de la cathédrale. Aussi, nous vous prions, Monseigneur de vouloir bien accepter cette pierre, petite, il est vrai, mais marquée au coin de notre amour et de notre reconnaissance pour vous.

La Société St.-Jean-Baptiste de Winnipeg.

Winnipeg, 23 juin 1907.

Monseigneur répondit en termes émus et éloquents.

Lundi soir, l'Union Chorale du Sacré-Cœur a donné un superbe concert sacré.

La musique et le chant étaient magnifiques et dignes des artistes qui composent cette union.

Le Rev. Père Adam, S.J. du collège de Saint-Boniface a parlé avec éloquence et entrain du peuple Canadien-français, de son origine, de ses œuvres et de sa mission sur le terrain d'Amérique.

LES ECOLES DE LA SASKATCHEWAN

Nous publions, sous les réserves nécessaires, la dépêche suivante que donne la *Patrie* du 13 juin :

(Spécial à la *Patrie*)

WINNIPEG, 13 juin.— Tout indique que la question des écoles de la Saskatchewan va être portée devant les tribunaux. La législation provinciale en rapport avec la création d'écoles publiques ne tient en effet, aucun compte du Bill d'Autonomie et ne pourvoit pas à la protection de la minorité religieuse. Les catholiques ont résolu de s'adresser aux tribunaux. A Regina ils ne proposeront aucun candidat, comme syndic de la première école. Cette attitude est conforme à la prétention de la législation créant ces écoles qui sont ultra vires d'après la Loi de Saskatchewan."

"Les catholiques disent qu'ils ne sont pas représentés dans le bureau des syndics et on espère que tous les catholiques s'abstiendront de voter à cette occasion."

"Ainsi les citoyens de la nouvelle province de Saskatchewan ne sont pas unis au sujet de l'importante question de l'instruction publique et les deux factions religieuses se tiraillent réciproquement."

"Telle est la situation. Elle s'aggravera certainement lorsqu'on imposera des taxes aux catholiques et que ceux-ci refuseront de payer, demandant la création d'un district scolaire séparé. La bataille est commencée pour de bon.

Le Prince Japonais

(Par inadvertance la note suivante, préparée pour le dernier numéro, n'a pu y trouver place.)

Son Altesse impériale, le prince Fushimi, est passé à Winnipeg, samedi. Le train qui l'amenait est arrivé vers midi. Après la réception on s'est rendu au palais du Lieutenant-Gouverneur, qui avait invité plusieurs autres convives à un goûter donné au Prince. Celui-ci, avec sa suite, et les autres hôtes du Gouverneur, se sont ensuite donnés le plaisir de passer par l'emplacement du concours hippique.

La foule était nombreuse et la société brillante. Il y avait un grand nombre de dames en toilette fraiche. C'était moins sombre que la vue des chevaux.

Nos japonais, prince en tête, sont partis dimanche, en route pour leur pays, en passant par Vancouver et Victoria.

Ils sont en voyage depuis février. En allant en Europe, ils sont passés par le Canal de Suez.

Notes Politiques

On croyait le procès Provost-Asselin fini. Il se continue de plus bel, non devant les tribunaux, mais devant le public, dans la presse, où les ministres de Québec, qui avaient pris fait et cause pour M. Prevost, leur collègue, passe de mauvais quart d'heures.

***

M. Verville, le député de Maisonneuve (près Montréal) a été condamné par le tribunal à $150 de dommage, pour avoir dit durant sa campagne électorale que "tout homme qui se réclame de deux partis est une vile canaille."—

Gare au mot canaille, dorénavant dans les luttes électorales.

***

Nous lisons dans les *Cloches de Saint-Boniface*, du 15 juin courant :

Dans son numéro du 5 juin courant le "Manitoba" sous le titre de "Les récriminations du Free Press" montre toute la maladresse et la déloyauté de la campagne entreprise contre les catholiques par cet organe.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs et à tous les catholiques sincères de lire et de relire cet article.

Nous sommes heureux de cette approbation.

***

Le réajustement des subsides fédéraux aux provinces va recevoir la sanction des chambres impériales. Chaque province recevra de ce chef une augmentation de revenus qui lui permettra de mettre ses finances sur un pied excellent, pourvu qu'elles ne se livrent à aucune extravagance.Lord Winston Churchill a mis devant les chambres Impériales un Bill destiné à confirmer les arrangements conclus entre le Gouvernement fédéral et les ministres locaux, à ce sujet l'automne dernier.

Rien n'indique qu'il y aura des modifications à ces arrangements.

P.-S.—Depuis que ceci a été écrit, nous voyons que l'un des membres des Communes propose un amendement.

***

La condition de l'Hon. Ed. Blake, sérieusement malade, s'améliore, dit-on.

* * *

Un bon exemple. Les conseillers d'Edmonton, prenant en considération la contraction du marché monétaire, viennent de décider la suspension de certains travaux publics. Voilà qui est bien L'exemple est donné ; qui le suivra, maintenant ?

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

Mardi, le 18 juin, un cercle de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française a été définitivement formé, au collège de St-Boniface. Les constitutions rédigées en collaboration par MM. A. Auger, A. Bernier et J. Chabot ont été signées par plus de trente membres.

Les officiers élus sont les suivants :

Président : Dr F. Lachance
1er Vice-Président : A. Beaupré.
2me Vice-Président : G. Charette
Secrétaire : A. Paradis.
Conseiller : N. Bernier.
Tresorier : A. Auger.
Bibliothécaire : J. Béliveau.

En l'absence de M. A. Paradis, les fonctions de secrétaire seront remplies par M. J. Chabot.

Le Cercle s'appellera la Vérandrye et aura pour patron St-Jean Berchmans.

Les membres du cercle La Vérandrye ont demandé leur affiliation au Cercle Fédéral de Montre l ; et ils ont désigné au prochain congrès, MM. Noël Bernier et Elzéar Beaupré.

M. Philippe Beaulieu, qui vient de subir avec succès ses derniers examens de droit, a été invité à dire quelques mots. Le nouvel avocat a fait un petit discours qui a été goûté et chaleureusement applaudi.

J. A. CHABOT,
Sec.-adj. int,

EN RUSSIE

De nouveau, la chambre d'assemblée russe, autrement dit la *Douma*, vient d'être dissoute. De nouvelles élections devront avoir lieu dans le cours de la saison prochaine, et les nouveaux députés devront se réunir le 14 novembre.

Les élections auront lieu sous l'empire d'une nouvelle loi électorale, modifiant le rescrit impérial d'après lequel avait eu lieu les élections dernières.

Pratiquement le Czar, ou son gouvernement, accuse la Douma, aujourd'hui dissoute, de n'être qu'un abri sous lequel on conspirait contre l'Etat.

Voilà un pays qui ne connait guère le repos depuis quelques années La défaite de ses armées par le Japon a été le signal d'une révolution, mélée de grèves désastreuses, qui ne cesse point. Cependant le gouvernement de la Russie a monfré en tout, une force de résistance qui étonne. Malgré les prédictions au contraire l'empereur de Russie reste toujours à la tête de son peuple et cherche consciencieusement à lui donner des réformes et à l'amener à se gouverner selon les méthodes modernes. Nous croyons sincèrement que si les meneurs de ce peuple étaient aussi bien disposés que l'empereur; nous verrions les maux dont on se plaint disparaître en peu de temps, et la paix comme la prospérité renaître au sein des villes et des campagnes. Il ne resterait plus aux nations qui subissent la règle russe qu'à obtenir la liberté religieuse, une vraie liberté, telle qu'on l'entend en language catholique.

PERDU

A Steinback, le 15 juin un cheval brun, le front blanc et une patte de derrière blanche, avec un licou et un morceau de cable. Une récompense de $5 sera payée à toute personne qui le ramènera au soussigné,

N. ZAFFUR,
736 Pritchard Ave,
Winnipeg.

TERRE A VENDRE

Une belle terre à 2 milles de Somerset bien bâtie, toute clôturée, 100 acres de culture, à bon marché. Pour plus ample informations. S'adresser à

EUCLIDE LANDRY,
Somerset, Man.

Dans le Monde Religieux

La Crise Religieuse en France

Paris, 15.— Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, a décidé de supprimer l'exercice du culte dans plusieurs communes où les autorités municipales ont ordonné de sonner les cloches à l'occasion de mariages et d'enterrements civils.

D'après le "Temps" (feuille protestante)les autori'és municipales qui ont lancé cette ordonnance se sont rendues coupables d'un abus de pouvoir.

***

On voit par les journaux que les pélérinages à Ste-Anne de Beaupré sont commencés. Ainsi, l'on voit que le 16 du mois courant, outre le pélérinage de la Cour Charest des Forestiers Catholiques, il y avait trois pélérinages: un de la paroisse St-Jacques de Montréal, d'environ six cents personnes, un de la paroisse de Limoilou, et un autre de N.-D. de Beauport. Environ quatre cents personnes ont pris part au pélérinage de la Cour Charest.

Chez Nous et Autour de Nous

—L'eau de la rivière Assiniboine a considérablement monté dernièrement.

—Les assises pour le district judiciaire Est, devront s'ouvrir à Winnipeg mardi prochain.

—M. et madame E. J. O'Sullivan sont partis pour Duluth, pour un voyage de quelques jours.

—MM. Antonin Dubuc et L. P. Beaubien viennent de passer des examens de droits avec succès.

—A vendre une chaise de barbier, à bon marché, s'adresser à M. Jos. Dupas, Avenue Taché, St. Boniface.

—Une dame française désire de l'ouvrage à domicile. S'adresser au No. 153, rue Notre-Dame, St-Boniface.

—L'hon. Sénateur Roy, était de passage à Winnipeg, la semaine dernière, s'occupant de choses militaires.

—Demain, jeudi, réception à Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque, chez les élèves de l'Ecole Provencher, à deux heures de l'après-midi.

—Entre quarante à cinquante pélerins sont partis, hier soir, pour Saint-Anne de Beaupré, P. Q., Mgr Dugas accompagne les pélerins.

—Grand choix de cigares par boîtes de 25 ou 50 cigares, depuis $1,00 la boîte à $15,00. Chez J.B. Leclerc, 15, avenue Provencher, St-Boniface.

—On annonce que M. Dawson, avocat de Winnipeg et autrefois magistrat stipendiaire, va devenir l'un des juges de comté pour le Manitoba.

—Madame Bauvais sœur du du docteur Laberge, de Montréal, est en visite chez M. J. E. D'Amour, retour d'un voyage d'Europe et d'Asie.

—On dit que les mouches à patates ont fait leur apparition déjà. Cultivateurs, veillez; usez de vert de Paris. Cette préparation parait être la plus sûre.

—Depuis quelques jours, un chien de chasse se retire chez M. Gaspard, Avenue Provencher. Le propriétaire est prié de venir le réclamer et de payer les frais.

—Lundi matin, Mgr l'Archevêque donnait le sacrement de confirmation aux enfants. M. le maire et madame Bertrand ser vaient de parrain et marraine aux néophytes.

—M. Georges Joyal doit déménager, dans quelques jours, sa boutique de barbier sur la rue Dumoulin dans le soubassement du magasin de liqueurs de M. F. X. Lavoie & Cie.

—La distribution des prix au Couvent de St-Norbert aura lieu vendredi, 28 juin, à 9 h. 30 a. m.; tous les jours, désormais, un train quitte Winnipeg pour St-Norbert, à 8 heures a. m.

—On rapporte que sept hommes se sont noyés à Hamilton Cove, comté de Saguenay. Ils étaient dans une embarcation, qui, entrainée dans la chûte, les a livrés à la merci des eaux. Ce sont: Alfred Gagnon, George Quinn, Xavier Guerin, Joseph Quinn, Louis Marcs, père de famille, Philippe Chapadeau, de Paspébiac, et Georges Campion, jeunes gens. Les cadavres n'ont pas été repêchés.

—Lundi, le 1er juillet, aura lieu à Lorette le pique-nique annuel si populaire des jeunes gens de la paroisse. Repas servis sur le terrain, rafraichissements de toutes sortes. Courses et joûte de base-ball.

—Notre estimé concitoyens M. McRuer, pharmacien, s'est marié le 12 juin avec Mademoiselle Ida Grace McAllister de Winnipeg. L'heureux couple a fait son voyage de noces à St. Paul. Nous leur souhaitons bonheur.

—Pour les amusements et les piques-niques, il faut toujours des cigares, vous pouvez vous procurer ces cigares à votre choix de qualité et de prix en gros et en détail. Chez J. B. Leclerc, 15, avenue Provencher, St-Boniface.

—Près de Palermo, dans le Dakota, un train de chemin de fer a roulé tout entier au bas d'un terrassement de 20 pieds de haut. A part le char contenant les malles tout a brulé. Il y a eu des contusions, mais point de pertes de vie.

—Edmonton veut avoir un hôpital civique. Les contribuables de cette ville ont voté un règlement par lequel $50,000,00 sera accordé à cet hôpital. Dans la même occasion, on a voté un règlement accordant une franchise spécial pour la distribution du gaz naturel.

—La partie de Base Ball jouée à l'occasion de la St-Jean-Baptiste, a été gagnée par le Club Union Ste Cécile, sur le Club St. Boniface. Etat: 19 à 7. Une réception offerte aux joueur a eu lieu le soir chez M. L J. Collin, Président de la Société St. Jean-Baptiste.

—Environ 1500 hommes de troupes canadiennes sont réunis en ce moment à la rivière des Eturgeons, à l'Ouest de Winnipeg pour un entrainement militaire de 15 jours. On peut atteindre le camp par l'avenue du Portage, continuée jusqu'à la rivière des Eturgeon (Sturgeon Creek). C'est un spectacle que cette quantité de tentes, debout et disposées comme une ville.

—Lundi soir, jour de la St. Jean-Baptiste, bien jolie réception à l'Hôtel-de-Ville, par madame Bertrand et M. le Maire. Un grand nombre de personnes sont allées présenter leurs hommages à madame Bertrand, qui s'était mise à ravir. Du reste beaucoup des visiteuses s'étaient mises en frais de toilette pour l'occasion. Au moment de la réception, la température n'avait pas encore commencé à se chagriner. De sorte que l'affluence a été considérable. Et les hôtes ont été charmés de la grâce avec laquelle ils ent été reçus. La plupart ont pris occasion de cette hospitalité pour visiter le nouvel Hotel-de-Ville. L'intérieur de l'édifice est magnifique, et les di vers appartements superbement meublés. Même, que nous en avons entendu plusieurs s'étonner de tant de luxe.

—Jeudi de la semaine dernière, chez les Revds. PP. Jésuites, et vendredi à l'Académie Ste-Marie, à Winnipeg, avait lieu la distribution des prix. Il fallait voir la joie des enfants. Pas rien que la joie de ceux qui avaient des récompenses, mais des autres aussi. S'en aller, en vacances, après 9 à 10 mois de travail, c'est en effet bien légitime. Nous comprenons les émotions de la jeunesse studieuse et nous sympathisons avec elle. Aussi nous souhaitons à tous un temps de repos agréable et joyeux, sans manquer de leur dire aussi de rendre à leurs parents les devoirs quils ont à remplir à leur égard. Dans les deux établissements il y a eu de bonne musique. M. Couture, notre virtuose s'y est fait entendre et admirer. Lundi dernier c'était le tour des écoles de l'Eglise Ste-Marie. La distribution des prix s'y est faite avec beaucoup d'éclat. Monseigneur y assistait, accompagné de quelques prêtres.

Vous m'avez sauvée de la terrible Maladie qui me paralysait les Membres

PENDANT SIX MOIS J'AI DU FAIRE MES LAVAGES A GENOUX. TROIS MEDECINS M'AVAIENT SOIGNEE SANS ME GUÉRIR

Grâce aux Pilules Rouges, je suis guérie et je fais tout mon ouvrage sans difficulté.

Il n'y a pas pour une femme habituée à la vie active, accoutumée à travailler aux soins de son ménage, de sa maison, de ses enfants, de torture plus cruelle que d'être condamnée à l'inactivité, que de ne pouvoir plus bouger.

Lorsqu'une jeune femme sent ses jointures enfler, ses pieds se glacer, ses articulations se nouer et se refuser à tout service, quelle n'est pas sa frayeur, quelle n'est pas son angoisse!

Pourtant, c'est ce que nous voyons chaque jour. Combien n'en connaissons-nous pas dans notre entourage de ces malheureuses personnes qui sont invalides dès le jeune âge, qui restent clouées sur leur chaise, incapables de se mouvoir, invalides du travail, invalides du devoir.

Pour quelques-unes ce sont les rhumatismes qui les accablent, pour d'autres c'est la faiblesse, dans tous les cas, ce sont des vices du sang.

Car, ne l'oublions pas, le sang est la graisse, l'huile miraculeuse qui fait fonctionner toute la machine humaine.

Il n'y a pas besoin d'être médecin pour connaître à fond le procédé intime d'où dérivent le rhumatisme et ses maladies voisines, la goutte, toutes les douleurs en un mot.

Elles proviennent d'un défaut d'alimentation intérieure; notre corps ne se nourrit pas par la bouche, mais par la métamorphose des aliments dans l'organisme. On peut très bien digérer et pourtant le corps peut se mal nourrir!

Ceci arrive quand les phénomènes intérieurs ne s'accomplissent pas régulièrement.

Alors les produits nuisibles, provenant de ce que nous mangeons, au lieu de s'éliminer, c'est-à-dire, au lieu d'être rejetés en dehors du corps par les différentes méthodes que l'on connait: sueurs, urine, selles, se concentrent dans quelques coins du système, se logent dans les articulations, sous les muscles et empêchent les mouvements de s'opérer, les membres d'agir.

C'est de là que proviennent les douleurs, les faiblesses, les inflammations, tout ce cortège de maux qui arrêtent les plus vigoureux, qui empêchent de travailler les pauvres femmes dont le système est ainsi affecté.

Par conséquent, c'est au mal interne qu'il faut s'attaquer immédiatement. Il y a dans l'organisme, un corps étranger qu'il faut faire disparaitre, qu'il faut évacuer, qu'il faut détruire.

Quel agent peut-être plus puissant à cette fin que le sang, le sang qui est la base du système, le sang qui peut tout.

Mais pour qu'il ait la force d'accomplir cette œuvre, il faut un sang fort, propre, sain, vigoureux, renforcé.

Comment pourrait-on lui donner ces qualités mieux qu'en prenant les Pilules Rouges, le remède régénérateur par excellence du sang, le purificateur sans égal.



MADAME THEOPHILE BERNIER, Cap St-Ignace, Qué.

Les Pilules Rouges donnent au sang l'activité et la vigueur qu'il faut pour dissoudre cet acide urique d'où vient tout le mal et elles fournissent aux organes l'énergie nécessaire pour l'expulser.

Aussi, conseillons-nous aux femmes qui travaillent, aux femmes actives, à la moindre trace de douleur, de nous écrire et de nous demander les Pilules Rouges qui les sauveront.

Lisez ce certificat:—

Cap St-Ignace, 7 Mars 1906.

Messieurs,

Combien je vous suis reconnaissante de m'avoir sauvée de cette terrible maladie qui me paralysait les membres. Pendant six mois j'ai dû faire mes lavages à genoux et m'appuyer sur une chaise pour marcher. Trois médecins m'avaient soignée sans me guérir, quand je me suis adressée à vous. Dès le commencement, vos Pilules Rouges m'ont fait du bien, mais j'ai attendu pour vous écrire que je fusse parfaitement guérie. Maintenant je puis dire que je suis absolument guérie. Je fais tout mon ouvrage sans difficulté. Mes jointures, mes pieds ne me font plus mal, je vais parfaitement bien, grâce à vous, et je vous remercie. Mme Théophile Bernier, Cap St-Ignace, Co Montmagny, Qué.

Les Pilules Rouges guérissent et leur action est durable. Chaque femme qui les prend purifie et enrichit son sang, redouble ses forces, fait disparaitre les maux dont elle souffre, comme anémie, chlorose, neurasthénie, irrégularités, palpitations, etc., etc., elle maintient le bon fonctionnement de tous ses organes, en un mot s'assure une bonne santé.

CONSULTATIONS GRATUITES: Adressez-vous par lettre ou personnellement au No 274 rue St-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi, au besoin, d'autres traitements si votre maladie les requiert.

DEFIEZ-VOUS. — Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boites de 50 Pilules. Chaque boite est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au cent ou à 25c la boite, ne sont pas les nôtres; ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, allant de maison en maison, se disant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs toujours, car jamais nos médecins ne sortent de leurs bureaux de consultations pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte ou $2 50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le l'ouvrier ou le travailleur. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, le commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se proposent de venir dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On

On Demande

Un instituteur ou institutrice pour l'Ecole Ste Elizabeth No. 1972. Prière de faire connaitre si on sait la musique.

S'adresser,
[illegible]IE B. ROCAN, Ptre.
Sec.-Trésorier,
Ste-Elizabeth Man.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 9

"Il nous est défendu d'aimer, "quelqu'un, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMMELINE RAYMOND.

VI

Nous fûmes tous captivés, sauf Bernard qui, décidément, fait de l'opposition quand même. Ses interjections critiques m'agacèrent si fort que je le laissai paraître. Je fus moins surprise de savoir que M. Bernard n'habite point la maison de son père; le prétexte en est son cours de médecine, mais le vrai motif me sembla être l'étrange incompatibilité d'humeur qui existe entre le père et le fils.

Quand M. Fortuné eut regagné son cabinet, Mlle Anne sa chambre, Clotilde la salle d'études qui sert aussi aux récréations, les jours de pluie, je roulai ma broderie pour suivre mon élève. Après l'avoir glissée dans ma pochette à ouvrage, je ne pus retenir une exclamation de surprise en apercevant M. Bernard qui, les yeux sur les miens, semblait occupé à lire mes pensées. Je rougis, car ces pensées n'étaient point à son avantage et je craignais qu'il ne s'en fut douté.

—Mademoiselle, dit-il, avant que j'eusse le temps de me reconnaître, je vois que vous avez pour M. Fortuné un véritable culte : la plus légère critique de ses beaux discours semble vous enerver singulièrement.

—Non, monsieur, dis-je bravement : je n'ai pas de culte pour M. Fortuné ; j'éprouve seulement à son égard des sentiments de respect et d'estime, très naturels de ma part, et qui le seraient plus encore de celle de son fils.

En achevant ces mots, j'eus le courage de lever les yeux et de lancer à M. Bernard un regard très sévère. "Tant pis s'il n'est pas content, pensais-je : c'est sa faute, il n'avait qu'à ne pas m'aborder un pareil sujet. Il saura ce que j'en pense, une fois pour toutes."

Mais, au lieu du mécontentement que j'attendais, la physionomie de M. Bernard n'exprima que la plus profonde surprise.

—Son fils ! s'écria-t-il, est-il possible que vous me croyiez le fils de monsieur Fortuné ?

Ce fut à mon tour d'être surprise.

—Comment ! Vous n'êtes pas le fils de M. Fortuné ? Il vous a présenté à moi sous ce titre pourtant. Vous n'êtes pas le frère de Clotilde ?

—Le frère de Clotilde, oui, dit-il ; mais le fils de M. Fortuné, non. Clotilde est née d'un second mariage de ma mère, Comment ne saviez-vous pas cela.

—Et comment l'aurais-je su ?

—C'est vrai, il vous eût répugné de questionner les domestiques ou de vous renseigner auprès de Clotilde. Vos devancières n'avaient pas cette réserve, je vous assure, Mademoiselle, ajouta-t-il, avec une cordialité nuancée de respect qu'il n'avait pas encore eue à mon égard ; permettez-moi de vous faire connaître mon père.

Il sortit du salon et ouvrit une porte que j'avais toujours vue fermée : celle de la chambre qui lui est réservée dans cette maison et qu'il habite durant les absences de M. Fortuné. En face de la porte, je vis une fort belle peinture représentant un homme d'une quarantaine d'années les yeux noirs et vifs ; M. Bernard dans vingt ans d'ici. J'étais tellement soulagée de la découverte que je venais de faire et qui m'ôtait un sentiment vraiment pénible que je me répands en éloges de ce beau portrait.

—Comment se nommait-il ? demandai-je.

—Julien de Sivrey.

M. Bernard m'avait invité à m'asseoir sur le divan. J'acceptai pour détruire le jugement malhonnête que j'avais porté sur lui ; la porte était restée ouverte derrière nous, ce qui enlevait à notre entretien tout caractère mystérieux. J'en profitai pour parler avec franchise.

—Puisque vous n'êtes pas le fils de M. Fortuné, votre attitude hostile et ironique cesse à mes yeux d'être coupable, mais elle reste incompréhensible. S'il vous est étranger, pourquoi vous inquiéter si fort des travers que vous lui trouvez ?

—Parce qu'il est le père de ma sœur.

—Sans doute ; mais M. Fortuné a une réputation d'honorabilité et même une autorité de moraliste ; ses principes sont sérieux...

—Et sa conduite ne l'est pas. Voilà ce que je lui reproche, ce qui me fait bondir...

—Mon Dieu, repris-je ; il ne faut pas exagérer les choses. M. Fortuné gâte sans doute beaucoup votre sœur, mais il ne lui enseigne rien de mal, au contraire.

—Gâter est toujours enseigner le mal.

—Oh ! vous êtes bien sévère.

—Et vous, mademoiselle, vous ne l'êtes pas assez, permettez-moi de vous le dire. A quoi sert de prêcher à Clotilde la beauté du sacrifice, si on l'en dispense invariablement ? Qu'importe que ma sœur soit convaincue qu'il est sublime de mourir pour ses principes, si elle ne sait pas résister au plaisir de lire un livre défendu ou de manger des friandises jusqu'à indigestion ?

—Ce sont des défauts d'enfant : cela passera.

—Non, mademoiselle, cela ne passera pas, cela se transformera.

Les défauts d'enfant deviendront des défauts de jeunes filles : la coquetterie fera place à la gourmandise, les caprices à l'obstination, mais il y aura toujours ce vice initial, dire ce qui est bien et faire ce qui est mal.

Voulez-vous connaitre toute ma pensée ? Je voudrais que M. Fortuné ne parlât jamais de morale devant sa fille, puisqu'il n'a pas le courage de la lui faire pratiquer. Il la rendra ce qu'il est lui même : hypocrite

Et c'est de tous les défauts celui dont j'ai le plus horreur.

Mademoiselle, faites votre possible pour contre-balancer cette influence : je ne vous demande pas seulement parce que c'est votre devoir, mais je vous en supplie, par pitié pour une pauvre enfant sans mère.

Il me semblait rêver !

Quoi ! Bernard le railleur, Bernard l'insouciant, me parlant avec cette gravité, cette émotion ! Ses alarmes fraternelles me touchèrent et c'est en lui tendant la main que je lui répondis :

—M. Bernard, je vous promet de me dévouer à améliorer Clotilde, quoiqu'il soit bien difficile de combattre l'influence d'un père, car on ne peut le faire ouvertement ; cette influence étant légitime, il faudrait, je le sens, outre une patience et un esprit de suite extraordinaire une habileté que je ne possède pas, j'en ai peur. Dites moi bien sincèrement, ne vaudrait-il pas mieux dans l'intérêt de votre sœur, que je me retire pour céder la place à une plus âgée et plus capable ?

Gardez-vous-en bien ! s'écria-t-il, avec chaleur ; votre inexpérience est complète, mais vous avez la qualité maitresse, celle qui manque ici : la franchise, une franchise d'or ; la conformité excacte entre les paroles et les actions. L'expérience s'acquiert, elle vous viendra.

—Dieu le veuille, m'écriai-je, je ne puis m'empêcher de penser que vous jugez trop sévèrement M. Fortuné. Mais quelle autorité pourrai-je invoquer à défaut de la sienne ?

N'êtes-vous pas chrétienne ? me dit cette étonnant Bernard, en me regardant avec une surprise qui me fit rougir ; je l'aurais cru, ajouta-t-il, en vous entendant chanter le "Noël" : vous y mettiez tant d'âme.

A ce moment un pas bien connu vint nous interrompre. M. Fortuné me cherchait pour lui copier des notes ; l'entretien en resta là.

Je le repris le lendemain, cet entretien seul avec Dieu, pendant une messe matinalle à laquelle j'assisterai désormais quotidiennement. La parole de Bernard m'a fait réfléchir. "N'êtes-vous pas chrétienne?" Eh bien ! non, je ne l'ai pas été. J'ai eu d'abord des scrupules de probité en voyant que je ne pouvait rien apprendre à mon élève : je craignais de ne pas gagner mes honoraires. J'en ai référé à M. Fortuné qui m'a rassurée : l'argent qu'il me donnera sera légitimement gagné, puisque j'aurai fait ce qu'il voulait que je fisse. Je m'en suis tenue là, et j'en rougis à présent. Il s'agissait bien d'argent ! Le père est satisfait, mais Dieu qui m'a confié cette âme ? Dieu ! je n'y ai pas pensé...

Je me suis laissé aller à cette vie, en somme assez douce, où je ne fais à peu près rien, sous prétexte que je ne pouvais rien faire et qu'on ne me demandait rien, et je n'ai jamais songé un instant qu'il était de mon devoir d'élever cette enfant, quand même. Non, je n'ai pas été chrétienne, mais je le serai désormais. Ma tâche n'est pas impossible, puisque Dieu me l'a donnée. Et dire que toutes ces bonnes pensée me sont venues par ce Bernard, que je critiquais si fort intérieurement !

Nous ne devrions jamais juger personne.

VII

Plus d'une fois, en effet, Lolita eut à revenir plusieurs fois sur les jugements qu'elle avait formés, à son entrée chez M. Fortuné. L'expérience justifie bien rarement ces impressions de première vue, appelées sympathie et antipathie. Dans l'âge mûr, le jugement plus formé, plus éclairé, est aussi plus perspicace ; mais à dix huit ans, le cœur trop enthousiaste, l'imagination trop vive le faussent fréquemment. Ce ne fut donc que peu à peu, à ses dépens, que Lolita vint à se former une opinion plus stable sur les membres de la famille. Au sujet de Mlle Anne seulement, elle ne changea pas, cette nature bonne et simple ne cachait aucun mystère sous sa placide enveloppe.

Mais quel brusque changement d'opinion sur Bernard et combien le jeune homme grandit dans son estime, après ce qu'elle venait d'apprendre ! L'hostilité du jeune de Sivrey envers M. Fortuné ne lui paraissait plus qu'un sentiment d'éloignement bien naturel, vis-à-vis du remplaçant d'un père chéri. Le plus grave défaut de Bernard s'effaça donc, tandis que certaines de ses qualités prenaient un nouveau relief dans le rôle qu'il avait entrepris auprès de sa sœur.

(A suivre)